

**Guide technique**

**UNE  
NAISSANCE  
UN ARBRE**



## SOMMAIRE

### **1 / Les enjeux liés à l'arbre et au bocage..... p. 4**

- Pour la biodiversité
- Pour l'eau
- Pour le stockage de carbone
- Pour la biomasse bocagère et forestière
- Pour un microclimat
- L'arbre comme symbole pour mieux sensibiliser sur les enjeux

### **2 / Prescriptions pour les projets de plantation ..... p. 7**

- Le choix des essences d'arbre
- Où et comment planter ?
- Entretien les premières années suivant la plantation
- Les conseillers en région des Pays de La Loire

### **3 / Des outils disponibles en Région pour accompagner vos projets ..... p. 14**

- Les expos
- Les plaquettes
- Les sites internet
- Les malles pédagogiques

# 1 / Les enjeux liés à l'arbre et au bocage

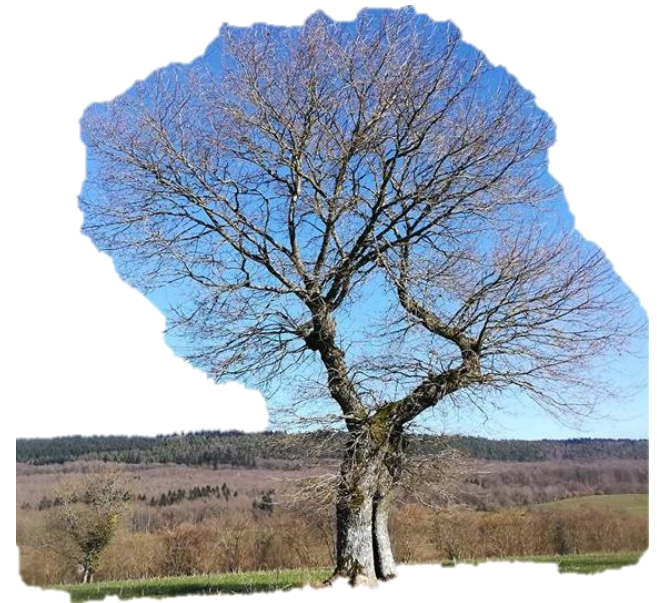
Familier dans le paysage régional, l'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région des Pays de la Loire, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bioressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie. De fait, il constitue un support précieux de sensibilisation et de mobilisation de nos concitoyens. L'arbre apparaît ainsi à la fois omniprésent dans le paysage régional (160 000 km de haies identifiées, 110 000 mares et plus d'un million d'hectares de prairies permanentes et temporaires) et au sein des politiques régionales.

La déclinaison des différentes politiques publiques converge pour considérer l'arbre et les haies comme un facteur de réussite de la transition écologique, énergétique et paysagère en Pays de la Loire. L'opération « Une naissance, un arbre » vient donc conforter le panel des dispositifs déployés en région et des collaborations régionales à l'œuvre autour de l'arbre.

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques éléments marquants sur les **enjeux liés à l'arbre** :

## Pour la biodiversité :

- L'arbre joue un rôle fondamental et particulièrement actif dans le maintien et le développement de la biodiversité : **lieu de vie (habitat), un producteur de ressources (notamment alimentaires) et une infrastructure « technique »**, ... autant de rôles utiles et indispensables à de nombreuses espèces, en zone urbaine comme en campagne.
- **Haies** : On peut y trouver jusqu'à 80 espèces d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et batraciens.
- La permanence d'arbres dans l'espace agricole est à la fois un facteur de stabilisation mais aussi de diversification de l'agrosystème, faisant se multiplier et varier les ressources : **l'arbre et la haie abritent des insectes pollinisateurs.**
- La haie permet de réguler les ravageurs de cultures : **Le maintien de la haie, milieu semi-naturel dans l'exploitation agricole, est vital pour 90% des auxiliaires de cultures.**
- **La haie constitue un corridor de déplacements entre les habitats** : connectée à d'autres habitats (mares, bosquets, forêts, ...) et de bonne qualité écologique, elle assure le déplacement d'espèces animales d'un lieu à un autre. Ainsi la haie, ne joue pas seulement le rôle d'habitat mais aussi de corridors écologiques permettant la circulation des êtres vivants.



### Pour l'eau :

- Le réseau de haies implantées sur un bassin versant diminue l'intensité des crues : **Les haies freinent le ruissellement de l'eau de surface.**
- Le **bocage participe à la dénitrification** grâce aux racines des arbres qui jouent le rôle d'un véritable filtre.
- La **haie permet la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines**, tout particulièrement à l'échelle d'un bassin versant. Par sa capacité à freiner le ruissellement de l'eau, la haie limite le transfert des pesticides en solution. Grâce à ses racines, elle permet la filtration, la rétention jusqu'à la dégradation des substances dans le sol conduisant à leur abattement de 50% et pouvant fréquemment atteindre 90%.

### Pour le stockage de carbone :

- L'arbre permet un **stockage important de carbone**. En effet, par la photosynthèse, il absorbe le gaz carbonique issu de la pollution atmosphérique pour rejeter de l'oxygène en améliorant ainsi la qualité de l'air. En conséquence, les forêts et les haies permettent de réduire les émissions de CO2.
- La **forêt, deuxième plus grand puits de carbone de la planète**. Ce carbone est stocké dans la biomasse aérienne, dans les racines mais aussi dans le sol à proximité de la haie. A titre d'exemple, un arbre de 5 m3 peut absorber l'équivalent de 5 tonnes de CO2. Cela correspond aux émissions de 5 vols aller-retour entre Paris et New York.

### De la biomasse bocagère et forestière :

- Chaque mètre cube de bois utilisé **pour l'énergie ou comme bois d'œuvre** offre le double avantage d'économiser des émissions de carbone fossiles, tout en permettant à la forêt et aux haies de se renouveler et donc de stocker à nouveau du carbone.
- Le bois énergie issu des haies est une substitution aux énergies fossiles émettrices de CO2. La haie peut être valorisée en **bois énergie, dans des filières courtes et durables**, lui (re)donnant ainsi une valeur économique non négligeable pour l'agriculteur.

### Pour un microclimat :

- Sous la haie, l'évapotranspiration augmente de 20%. Ce phénomène a pour effet de tamponner les variations de température et de créer un **microclimat constant et favorable à l'agriculture**. Cet effet de rafraîchissement réduit la demande évaporative des cultures et limite leur stress hydrique liés à des épisodes de sécheresse. Le rendement est augmenté de 20%. Cet effet positif s'observe également vis-à-vis du bétail (effet brise-vent, ombrage, complément fourrager).
- Les arbres plantés en ville présentent également de nombreuses vertus écologiques en apportant aux territoires urbains une réponse efficace pour **lutter contre les îlots de chaleur** et favoriser la biodiversité.

### **L'arbre comme symbole pour mieux sensibiliser sur les enjeux :**

- A l'instar de l'opération « Un arbre pour le climat » lors de la COP 21, la Région porte l'ambition de **rassembler les citoyens autour de ce symbole de vie**, engageant ainsi les communes et EPCI dans une dynamique vertueuse.
- L'arbre est également un **indicateur de suivi des changements climatiques**. Ainsi, les CPIE proposent de les suivre au travers d'itinéraires RANDO'clim répartis sur les cinq départements en Pays de la Loire : une démarche de science participative impliquant les citoyens dans l'observation de leur environnement pour améliorer la connaissance scientifique.

### **L'arbre identitaire des paysages :**

- identité paysagère de notre région et patrimoine bocager et culturel : arbres têtards, plesses, témoins de l'exploitation traditionnelle.
- limites des parcelles, clôtures naturelles, séquençage du paysage.
- encadre les chemins ruraux pour nos randonnées pédestres, cyclotourisme et autres activités de nature.

## 2 / Prescriptions pour les projets de plantation

### 1. Le choix des essences d'arbre

#### Pour une adaptabilité

Les essences utilisées devront être choisies afin de s'adapter au mieux au territoire, au climat, au type de sol (pH, composition, hydrométrie), aux espèces ciblées par la compensation, aux unités paysagères et à la forme de la haie souhaitée.

Utiliser des **essences locales champêtres**, qui seront les mieux adaptées aux conditions locales, pour créer des écosystèmes fonctionnels. Il faut s'inspirer des plantes naturellement présentes dans le territoire, les plantes les plus fréquentes dans une région sont celles qui s'y adaptent le mieux. Les essences exotiques ou d'origines horticoles ou décoratives sont interdites car elles ne présentent pas d'intérêt pour la faune sauvage.

Pour la fourniture des plants (pépinière ou association), préférer une **filière locale** telle la marque collective « Végétal local » qui utilise des graines issues du milieu naturel environnant de manière à obtenir des plants possédant les gènes les plus adaptés localement.

Lien internet pour la liste des végétaux labellisés « Végétal local » et de fournisseurs : <http://www.fcbn.fr/tableau-d-especes-labellisees>

Choisir de **jeunes plants** (1 à 2 ans) pour avoir une meilleure reprise lors de la plantation. Les pieds âgés s'adapteront moins bien que les jeunes pieds.

Planter une **grande diversité d'essences**. En se complétant, les multiples espèces d'une haie résistent mieux aux maladies. Dans cet esprit, il est conseillé de ne pas favoriser une espèce dominante à plus de 30 %. La diversité des essences permet également d'assurer un étalement dans le temps de la floraison et de la fructification, pour répondre aux besoins alimentaires du plus grand nombre d'espèces animales. Certaines essences **produisent des baies ou des fruits** utiles aux oiseaux. D'autres sont identifiées comme mellifères et seront également à privilégier. Pour les haies, un minimum de 6 essences mellifères est préconisé afin de diversifier les sources de pollen.

## Liste des essences d'arbres (prescriptions)

Les plants devront être sélectionnés parmi la liste des essences identifiées ci-dessous (arbres à l'âge adulte supérieurs à 10 mètres) :

TAXON	PHENOLOGIE			UTILISATIONS				INTERETS	
	Période de floraison	Humidité du sol	pH du sol	Haies	Boisements	Lisière, landes, Bosquets	Bords de cours d'eau	Fruits comestibles pour la faune	Espèce mellifère
<b>Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)</b>	Mai	Assez sec à frais	Très variable	X	X			X	X
<b>Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)</b>	Mars-avril	Inondé une partie de l'année	Faiblement acide à alcalin				X		X
<b>Aulne à feuille en cœur (<i>Alnus cordata</i>)</b>	Avril-mai	Assez sec à frais	Faiblement acide à neutre	X	X			X	X
<b>Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)</b>	Avril-mai	Très variable	Très variable			X			
<b>Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>)</b>	Avril-mai	Très humide	acide			X			
<b>Charme (<i>Carpinus betulus</i>)</b>	Avril-mai	Assez sec à frais	Faiblement acide à neutre	X	X	X			
<b>Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>)</b>	Juin-Juillet	Assez sec à frais	acide	X	X	X		X	X
<b>Chêne chevelu (<i>Quercus cerris</i>)</b>	Mai-juin	Assez sec à frais	Neutre à alcalin	X	X	X		X	
<b>Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i>)</b>	Avril-mai	Assez sec à frais	Acide à neutre	X	X	X		X	
<b>Chêne tauzin (<i>Quercus pyrenaica</i>)</b>	Mai-juin	Assez sec à humide	Faiblement acide à neutre		X			X	
<b>Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)</b>	Avril-mai	Assez sec à humide	Acide à neutre	X	X	X	X	X	
<b>Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>)</b>	Avril	sec	Faiblement acide à alcalin	X		X		X	
<b>Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)</b>	Mai	Assez sec à frais	acide	X	X			X	
<b>Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>)</b>	Avril à mai	Sec	Acide à neutre	X		X			
<b>Cormier (<i>Sorbus domestica</i>)</b>	Avril à juin	Sec	Acide à alcalin	X	X	X		X	X
<b>Érable plane (<i>Acer platanoides</i>)</b>	Avril	Frais	Acide à alcalin	X		X	X		X
<b>Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)</b>	Avril-mai	Sec à frais	Faiblement acide à alcalin	X		X	X		X

<b>Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)</b>	Mai	Assez sec à frais	Faiblement acide à neutre	x		x	x		x
<b>Février (<i>Gleditsia triacanthos</i>)</b>	Juin	Sec	Acide à alcalin	x	x			x	x
<b>Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)</b>	Avril à mai	Assez sec à frais	Faiblement acide à alcalin	x	x				
<b>Merisier (<i>Prunus avium</i>)</b>	Mars-avril	Sol frais	Faiblement acide à basique	x		x		x	x
<b>Mûrier blanc et noir (<i>Morus alba et nigra</i>)</b>	Mai à juin	Sec à frais	Faiblement acide à basique	x	x			x	
<b>Noyer commun et hybride (<i>Juglans regia et Juglans major/nigra x regia</i>)</b>	Avril-mai	Frais	Faiblement acide à basique		x			x	
<b>Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)</b>	Avril -mai	Sain	Acide	x		x		x	x
<b>Nerprun purgatif (<i>Rhamnus cathartica</i>)</b>	Mai-juin	sec	Faiblement acide à alcalin	x		x		x	
<b>Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)</b>	Janvier à mars	Sec à assez humide	Faiblement acide à neutre	x	x	x	x	x	
<b>Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)</b>	Mars-avril	Assez sec à humide	Faiblement acide à alcalin	x			x		x
<b>Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>)</b>	Mars-avril	Très humide	Faiblement acide à alcalin		x		x		
<b>Orme de Lutèce (<i>Ulmus lutece</i>)</b>	Mars-avril	Frais à très humide	Neutre	x			x		
<b>Peuplier blanc (<i>Populus alba</i>)</b>	Mars-avril	Frais à très humide	Alcalin				x		
<b>Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)</b>	Mars-avril	Frais à très humide	Alcalin				x		
<b>Peuplier tremble (<i>Populus tremula</i>)</b>	Mars-avril	Frais à très humide	Acide à alcalin		x	x	x		
<b>Poirier franc (<i>Pyrus pyraster</i>)</b>	Avril-mai	Sec à frais	Faiblement acide à alcalin	x	x			x	
<b>Poirier sauvage (<i>Pyrus communis</i>)</b>	Avril-mai	Sec à frais	Faiblement acide à alcalin	x	x			x	
<b>Poirier à feuille en cœur (<i>Pyrus cordata</i>)</b>	Avril-mai	Sec à frais	Faiblement acide à alcalin	x	x			x	
<b>Pommier sauvage (<i>Malus communis</i>)</b>	Mars à juin	Sain	Neutre	x		x		x	x



<b>Pommier franc (<i>Malus sp.</i>)</b>	Mars à juin	Sain	Neutre	X		X			X
<b>Fruitiers greffés de variétés locales</b>	Mars à juin	Sain		X		X		X	X
<b>Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)</b>	Mai à juillet	Sec	Neutre	X					X
<b>Saule blanc (<i>Salix alba</i>)</b>	Avril-mai	Inondé une partie de l'année	Faiblement acide à alcalin	X			X		X
<b>Saule fragile (<i>Salix fragilis</i>)</b>	Avril-mai	Frais à humide	Neutre	X			X		X
<b>Saule marsault (<i>Salix caprea</i>)</b>	Février à avril	Assez sec à humide	Acide à alcalin	X			X		X
<b>Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>)</b>	Mars-avril	Assez sec à humide	Acide à alcalin	X		X	X		X
<b>Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>)</b>	Mai-juin	Sac à frais	Acide à alcalin	X	X			X	X
<b>Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)</b>	Juillet	Assez sec à frais	Acide à neutre	X	X				X
<b>Tilleul à grandes feuilles (<i>Tilia Platiphyllus</i>)</b>	Juin-juillet	Sec	Faiblement acide à alcalin	X	X				X

## 2. Où et comment planter ?

**La localisation** : Le choix des essences d'arbres dépend de l'identité des lieux. L'identité d'un lieu se caractérise notamment par son (ses) ambiance(s) dans laquelle le végétal joue un rôle important. De plus, il est fondamental de projeter l'arbre avec sa taille adulte. Les essences doivent être plantées là où elles peuvent se développer :

- Auprès des fils électriques : il faut respecter une certaine distance et ne pas planter sous les fils.
- Réseaux souterrains : pour des arbres de première grandeur, ne pas planter à moins de 5 m des réseaux.
- Dans une haie, pour compléter une trame bocagère.
- Dans un bosquet qui joue le rôle de niche écologique.
- Eventuellement dans un verger conservatoire.
- Parcelle en agroforesterie intraparcellaire.

**Le conditionnement** : Les persistants (feuillus et conifères) sont plantés en motte dont la grosseur est en rapport avec celle du jeune plant. La motte doit être ferme et compacte. Les feuillus caducs peuvent être plantés en racines nues, sauf les végétaux à reprise difficile (hêtre, bouleau,...).

**L'époque de plantation** : Elle varie en fonction du terrain, de l'espèce et du conditionnement des plantes caduques. D'une manière générale, on plante de novembre jusqu'à mars, en évitant les périodes de grand froid et de gel prononcé. On donnera la préférence aux sols réchauffés (début d'automne et printemps).

**Le sol** : La préparation du sol et la qualité de la terre végétale sont essentielles pour l'avenir et la réussite de la plantation. L'épaisseur de terre végétale doit être d'au moins 0,8 à 1 m avec une bonne rétention en eau et un bon drainage.

Préparation des trous : Prévoir au moins 0,5 à 0,8 m en plus autour du système racinaire existant (fosse de 1m<sup>3</sup> minimum). Le fond doit être ameubli.

**Paillage** : Il protège contre le gel, limite le dessèchement du sol en surface, permet la conservation d'une bonne structure du sol et permet la suppression de la concurrence herbacée et évite le passage fréquent des engins de fauche auprès des troncs (qui provoquent des blessures sur les troncs). Utiliser de préférence un paillage végétal biodégradable (bois déchiqueté, paille, déchets végétaux, ...). L'emploi de tels matériaux biodégradables assure une protection des plants et permet ensuite le développement spontané des liants végétaux et d'une strate herbacée.

**Mise en place des plants** : Avant la mise en terre, l'élaboration d'un plan de plantations permettra de localiser la connexion aux trames bocagères existantes, et l'espacement nécessaire entre les plants (différent selon les arbres et de leur développement).

Avant la plantation des jeunes sujets, on procédera à un rafraîchissement des plaies des racines afin de favoriser la formation de radicelles. Le collet de l'arbre doit être au-dessus du niveau du terrain en tenant compte du tassement des terres remuées. Le remblai autour des racines se fait avec de la terre fine. Si la terre est trop compacte, un amendement en tourbe et sable est possible (cuvette à créer dans ce cas).

**Tuteurage** : Tout arbre doit être tuteuré et étayé. On veillera à l'absence de blessure par un système d'attache (collier,...) ou de tuteurage. Un tuteur en bois local est préférable.

**Protection des plants** : Les jeunes plants doivent être protégés par des clôtures si du bétail est présent, et/ou par des protections gibier pour limiter l'abrouissement (chevreuils, lapins, ...). Placer la clôture à une distance minimum de 1,5 m de la haie afin de permettre aux plants de se développer et d'éviter de devoir par la suite entretenir la haie trop souvent.

**Suivi-gestion** : Un suivi régulier des arbres, par la commune ou l'EPCI, est nécessaire les premières années afin de vérifier que la plantation a bien été faite et de rectifier certains éléments si nécessaire:

- Prévoir des arrosages en cas de sécheresse,
- Remplacer ou compléter le paillage si besoin, ou réaliser un entretien afin que la haie ne s'embroussaille pas avant que les plants soient suffisamment grands,
- Remplacer les plants morts le cas échéant.
- Remplacer les dispositifs de protection (bétail, gibier) si besoin, et desserrer les colliers.

### 3. Entretien les premières années suivant la plantation

**Entretien de l'arbre, après la plantation :**

- révision et contrôle du tuteurage et des attaches,
- sarclage des cuvettes,
- arrosage,
- surveillance et dégagement du collet.

**Taille douce et taille de formation** : Il faut éviter le plus possible les tailles radicales, sources de blessures importantes fragilisant fortement l'arbre (sensibilité accrue aux maladies). Il est préférable d'intervenir plusieurs fois de manière légère (taille douce). A défaut, une taille de formation pourra être pratiquée. Ces deux types de taille nécessitent des connaissances particulières et doivent être confiées à des spécialistes de l'arbre qui travailleront dans des conditions de sécurité optimales : utilisation d'une nacelle homologuée, port d'un équipement de sécurité complet et en bon état, détention d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité. La taille en « têtard » est possible quand le diamètre du tronc du jeune arbre équivaut à 8/10 cm.

**Pour les haies**, maintenir une largeur de 2-3 m minimum, comprenant la haie et sa banquette herbeuse car le volume végétal doit être suffisant pour assurer le gîte et le couvert :

- Conserver les trois strates, avec au minimum 50% de haies hautes qui par leurs strates arbustive et arborescente fournissent des couverts de nidification et de réserve alimentaire pour l'avifaune.
- Préserver un ourlet herbeux en bordure de la haie. La bande enherbée qui constitue la base de la haie constitue une zone de lisière importante, elle assure la nidification d'espèces nicheuses au sol (perdrix rouge, faisan commun), le couvert pour de nombreux mammifères (lapin, hérisson, lièvre, ...), un axe de déplacement pour les reptiles.
- Elle est favorable à l'ensemble des insectes.
- Proscrire l'usage de phytosanitaires (loi Labbé).
- Ne pas enlever le lierre, qui fournit une ressource alimentaire importante et qui constitue grâce à ses feuilles persistantes un refuge pendant l'hiver.

#### 4. Pour vous accompagner, des conseillers en Région des Pays de La Loire :

- **En Vendée :**

- CAUE 85 : 02 51 37 44 95 - [caue85@caue85.com](mailto:caue85@caue85.com)

- **En Loire-Atlantique :**

- CAUE 44 : 02 40 20 20 44 - [caue44@loireatlantique-developpement.fr](mailto:caue44@loireatlantique-developpement.fr)
- Sylvagraire (49/44) : 06 52 57 50 42 - [contact@sylvagraire.fr](mailto:contact@sylvagraire.fr)

- **En Maine et Loire :**

- CAUE 49 : 02 41 22 99 99 - [caue49@wanadoo.fr](mailto:caue49@wanadoo.fr)
- Mission Bocage (49) : 02 41 71 77 50 – [contact@missionbocage.fr](mailto:contact@missionbocage.fr)
- Etudes Des Equilibres Naturels (EDEN 49) : 02 41 77 07 59 - [l.tertrais@eden49.com](mailto:l.tertrais@eden49.com)
- EIRL de la Haie à la Forêt (49/53) : 06 26 96 37 31 - [airbarbe.delahaiealaforet@gmail.com](mailto:airbarbe.delahaiealaforet@gmail.com)
- Sylvagraire (49/44) : 06 52 57 50 42 - [contact@sylvagraire.fr](mailto:contact@sylvagraire.fr)
- Fraxinus sp (49) : 06 16 16 56 14 - [contact@fraxinus-sp.fr](mailto:contact@fraxinus-sp.fr)

- **En Mayenne :**

- CAUE 53 : 02 43 56 41 79 - [c.a.u.e.53@wanadoo.fr](mailto:c.a.u.e.53@wanadoo.fr)
- CUMA (53) : [chrisperrois@hotmail.fr](mailto:chrisperrois@hotmail.fr)
- EIRL de la Haie à la Forêt (49/53) : 06 26 96 37 31 - [airbarbe.delahaiealaforet@gmail.com](mailto:airbarbe.delahaiealaforet@gmail.com)
- SCIC Mayenne Bois Energie (53) : 02 43 08 35 60 - [scic.boisenergie53@laposte.net](mailto:scic.boisenergie53@laposte.net)

- **En Sarthe :**

- CAUE 72 : 02 43 72 35 31 - [caue.sarthe@wanadoo.fr](mailto:caue.sarthe@wanadoo.fr)
- Sylvaloir (72) : 02 43 46 05 28 - [sylvaloir@wanadoo.fr](mailto:sylvaloir@wanadoo.fr)

- **AFAC des Pays de La Loire avec :**

- Fédération Régionale des Chasseurs : 02 41 73 89 12 – [frc-paysdelaloire@wanadoo.fr](mailto:frc-paysdelaloire@wanadoo.fr)
- Chambre Régionale d'Agriculture : 02 53 46 60 12 - [Veronique.CHAUVIN@pl.chambagri.fr](mailto:Veronique.CHAUVIN@pl.chambagri.fr)

### 3 / Des outils disponibles en Région pour accompagner vos projets

- **Le classeur bocage (la commune et le bocage) :**

24 pages de présentation et de conseils techniques sur les haies, les mares et les prairies.

Classeur téléchargeable sur le site internet : <http://www.frc-paysdelaloire.com/les-outils-de-communication-sur-le-bocage>

- **Les plaquettes des CAUE (non exhaustive):**

- L'arbre de nos bourgs, CAUE de la Vendée, 2013.
- La haie de votre jardin - plantation, CAUE de la Vendée.
- Série de plaquettes « Planter dans ... » ... le bocage, le littoral, dans le marais poitevin, CAUE de la Vendée.
- L'arbre en ville, CAUE de la Sarthe.
- Fiche Arbres n°05 « Plantation de l'Arbre », CAUE de Loire-Atlantique, 2009.
- Fiche Arbres n°02 « Quel arbre pour quel site ? », CAUE de Loire-Atlantique, 2009.
- Fiche Arbres n°08 « La haie bocagère », CAUE de Loire-Atlantique, 2014.

- **De nombreux autres outils (fiches de plantation, conseils etc...) sont disponibles auprès des conseillers cités dans le paragraphe précédent ou sur leur sites internet.**

- **Sur internet :**

<http://www.frc-paysdelaloire.com/les-outils-de-communication-sur-le-bocage/>

<https://afac-agroforesteries.fr/>

<http://www.polebocage.fr/>

<https://missionbocage.fr/>

<http://sylvagraire.fr/>

<https://www.sylvaloir.fr/>

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>

<https://eden49.com/>

<https://www.hautemayenne.org/reseau/bois-energie.htm>

<http://fraxinus-sp.fr/>

- **Pour aller plus loin et sensibiliser vos administrés :**

**Exposition « Bocage des villes, bocage des champs »**

En 2018, un travail collaboratif a été mené entre l'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire, le CAUE de la Vendée et le Centre Beautour, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt : « trame verte et bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale », lancé par la Fédération Nationale des CAUE. Cette initiative nationale est menée en partenariat avec l'Association des Régions de France et le ministère de la transition écologique et solidaire, la DREAL Pays de la Loire. Exposition constituée de 22 roll-ups. <https://www.caue85.com/?portfolio=bocage-des-villes-bocage-des-champs>

**Exposition Bocage de la FRC des Pays de La Loire**

L'enjeu aujourd'hui est de faire découvrir au public cette richesse qui nous entoure et l'intérêt de préserver ces espaces bocagers. Cette exposition se veut ludique et accessible à tous. C'est une exposition à installer uniquement en salle.

Elle se compose :

- de trois rollers explicatifs sur les rôles et intérêts des haies, mares et prairies
- d'une exposition de photos également en 3D réalisée par un photographe.
- d'un classeur technique sur le bocage, consultable sur place.
- de livrets de présentation, distribués au public.

Le prêt de l'exposition est gratuit, sous certaines conditions.

Contact : Fédération Régionale des Chasseurs des Pays-de-la-Loire : [frc-paysdelaloire@wanadoo.fr](mailto:frc-paysdelaloire@wanadoo.fr) – tel : 02 41 73 89 12

**Kit de sensibilisation conçu par le pôle bocage national de l'ONCFS**

Document téléchargeable à partir de ce lien [http://www.frc-paysdelaloire.com/wp-content/uploads/2019/02/Livret\\_haie\\_bocage.pdf](http://www.frc-paysdelaloire.com/wp-content/uploads/2019/02/Livret_haie_bocage.pdf)

**Exposition : Le Bocage à l'affiche**

Six panneaux à œillets imprimés sur support polypropylène en 80 X 130cm.

Un panneau présente le bocage de façon générale : son histoire, ses éléments caractéristiques, ses différentes fonctions.

Chacun des 5 panneaux décrit un des éléments caractéristiques de ce milieu : les mares, les vergers de hautes-tiges, les haies champêtres, les arbres têtards et les prairies.

Pour chacune de ces composantes bocagères, il est évoqué : les fonctions sociales, économiques et environnementales, les espèces faunistiques et floristiques inféodées, les méthodes de préservation (entretien, gestion, création).

LPO Sarthe – [sarthe@lpo.fr](mailto:sarthe@lpo.fr)





